



MAIRIE DE CHENEREILLES

24 Chemin de la Source
42560

Tél : 04 77 76 70 80
Email: chenereilles.cne@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un février à dix-neuf heures trente, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la salle du conseil sous la Présidence de Roland BOST, Maire.

Présents : Roland BOST, Danièle BORY, Inès CROCHAT, Éric SEYSSIECQ, Florence BARBE, Emilie FAURE, Olivier CHOUVELLON, Thierry CELLIER

Absentes excusées avec pouvoir : Alice CORREIA à Florence BARBE - Eve CHARREYRON à Emilie FAURE

Absents : Philippe BERGERON, Philippe BEGON, Frank BROUILLET

Secrétaire de séance : Florence BARBE

Préambule :

- Le Maire informe l'assemblée délibérante que M. BEGON ne souhaite plus siéger au conseil municipal et a fait part de son souhait de démissionner par courrier.
- Le Maire informe que dans le cadre du point 1 des questions diverses, M. DECOMBE référent déontologue, est présent pour la présentation et la délibération du point permis de construire.

1 : Approbation du compte rendu de la séance du 24 janvier 2024 :

Le conseil est favorable à l'unanimité pour la proposition de compte rendu du 24 janvier 2024

2 : Contrat Mme JACQUIN Architecte : Délibération

Comme convenu lors du conseil du 24 janvier 2024 et après en avoir délibéré, le conseil a retenu l'étude de Mme Sophie JACQUIN à l'unanimité pour un montant de 18 886.25 € portant sur les missions :

- | | |
|---|-----------|
| - Relevés et Etude préliminaire esquisses phase EQS | 7251.18 € |
| - Conception des plans du projet du projet phase AVP | 8701.42 € |
| - Administratif, dépôt du PC et déclarations fiscales | 2933.64 € |

Le lancement d'une commission de travail sur les bâtiments pour organiser le phasage du projet, le montage des cahiers des charges, ajustement financier et des travaux en compagnie de la maîtrise d'œuvre, le Maire a contacté Mme JACQUIN Sophie architecte à ANDREZIEUX BOUTHEON. Mme

JACQUIN établira un contrat sur la base tarifaire de son devis pour le démarrage des études. Il a demandé à Mme JACQUIN de bien vouloir adapter son contrat sur les phases esquisses, APS et APD, pour la phase, consultation, montage des DCE et évaluation des offres, les élus prendront en charge ces travaux. Ils seront effectués sur la base technique de Mme JACQUIN et en accord avec le montant des aides, les élus confieront les phases suivantes de suivi de chantier et fin de chantier, recueil des DOE à Mme JACQUIN. Afin de pouvoir évaluer financièrement, une étude de faisabilité doit être réalisée, Mme JACQUIN proposera donc un contrat indépendant rapidement. La proposition de maîtrise d'œuvre initiale soumise aux financeurs reste inchangée.

Entre temps, M. le Maire informe les élus qu'il a soumis la maîtrise d'œuvre, l'audit énergétique et le contrôle de sécurité au SIEL via le contrat SAGE qui pourrait prendre en charge à hauteur de 50 % les études sur la mairie, la salle des associations et la Maison d'Assistance Maternelle voire 80 % sur l'école via l'enveloppe ACTE CHENE situation 3. La sollicitation a été faite sur la plateforme, toutefois, il sera nécessaire de déposer sur mars l'ensemble des devis portant sur la maîtrise d'œuvre, l'audit énergétique et le contrôle SPS et coordination sécurité pour une commission en avril puis une validation sur mai. Cependant, la démarche interdit tout règlement de facture avant juin.

Après en avoir délibéré, le conseil souhaite lancer les travaux de faisabilité pour le projet de rénovation énergétique, autorise le maire à signer l'avenant de Mme JACQUIN et le contrat de maîtrise d'œuvre.

Il autorise en parallèle le maire à déposer une demande d'aide sur les études préalables auprès du SIEL via l'enveloppe ACTE CHENE et il l'autorise à signer tout document en lien avec la demande d'aide.

Le conseil est pour à l'unanimité

3 : Convention de portage des repas avec l'ADMR : Délibération

Dans le cadre de ses missions, La maison de service ADMR d'USSON EN FOREZ distribue entre autre tous les jours des repas à domicile. Cette mission représente sur l'année 2023 la production et le service de 12 990 repas sur 23 communes.

Pour la commune de CHENEREILLES, 592 repas ont été livrés pour deux bénéficiaires.

L'ADMR propose donc un renouvellement de la convention par un avenant pour l'année 2024 sur la base de 530 habitants à 1.40 € soit 722 €. Au-delà du service à notre commune, le maire rappelle la mutualisation du service en lien avec les autres communes et l'intérêt grandissant de l'Aide a Domicile en Milieu Rural.

Après en avoir délibéré, le conseil est pour à l'unanimité au renouvellement de cet avenant à la convention et autorise le maire à valider cet avenant.

Arrivé de Olivier CHOUVELLON à 20h43

4 : Convention ENEOS avec AGEDI : Délibération

Les services scolaires apportent un service appréciable et apprécié aux parents d'élèves. Ce service représente un nombre de saisies pour facturation important par plusieurs personnes sous format papier qui est et peut être une source d'erreur. Dernièrement, les élus ont rencontré les agents de la commune d'ESTIVAREILLES qui utilisent comme notre commune le logiciel AGEDI avec en plus l'application ENEOS. Cette application permet la réservation en ligne aux services des parents, automatise le suivi, la facturation de la cantine et de la garderie et permet des extractions ou des statistiques assez facilement. Les élus pensent que ce logiciel permettra de gagner du temps et supprimera les erreurs.

La commune a demandé une étude financière à AGEDI qui propose l'acquisition du logiciel et la formation pour un montant de 1850 € puis un coût de maintenance annuel de 532 €.

Après en avoir délibéré, le conseil est pour à l'unanimité et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place d'ENEOS.

5 : Abonnement ECOLE : Délibération

L'école possède un blog qui permet des échanges extrascolaires avec les parents, les enfants. Ce blog avait été très utile lors de la période COVID. Les institutrices utilisent encore beaucoup cette application qui est devenu payant depuis cette année. Elles demandent si la commune pourrait prendre en charge le coût inhérent au fonctionnement de ce blog qui s'élève à 158 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil est favorable à l'unanimité.

6 : Projet Bâtiments Communaux : Avancement des demandes d'aides :

Dans le cadre du projet de l'école, Mairie et bâtiments communaux et suite au dernier conseil, le maire informe l'assemblée des points d'avancement sur les aides. Il rappelle que les demandes telles qu'elles sont présentées, sont à ce jour des sollicitations qui seront soumises à délibération, aux votes et à l'attribution des commissions des institutions, et que rien ne permet de déterminer précisément le budget du projet. Il rappelle à ce titre que le projet sera calibré avec Mme JACQUIN architecte et les entreprises selon un débat budgétaire et technique puis par un arbitrage des élus. Certaines décisions seront d'ailleurs nécessaires pour pouvoir lancer les consultations sans connaître réellement les montants attribués ce qui demande de la prudence notamment sur cette période difficile.

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Autre mesure Fonds Vert		sollicité	66 700,00 €	11,91%
Fonds européens	FEDER	sollicité	60 000,00 €	10,71%
DETR		sollicité	112 000,00 €	20,00%
Conseil Régional	CONTRAT AMBITION	acquis	120 000,00 €	21,43%
Conseil Départemental	ENVELOPPE TERRITORIALISEE	sollicité	44 900,00 €	8,02%
EPCI	AIDES AUX COMMUNES	sollicité	14 700,00 €	2,63%
EPCI	cercle vertueux d'économie d'énergie	sollicité	9 700,00 €	1,73%
à préciser	SIEL RENOLUTION	sollicité	20 000,00 €	3,57%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		448 000,00 €	80,00%
Sous-total autres aides non publiques				
Part de la collectivité	Fonds propres		12 000,00 €	
	Emprunt		100 000,00 €	
Participation du porteur de projet (autofinancement)			112 000,00 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			560 000,00 €	100,00%

En ce qui concerne le financement communal, le Maire présente l'état des crédits de la commune et rappelle que le financement du projet sera un glissement d'un prêt sur un autre. A ce jour, il est important d'attendre une cotation des prêts et des taux qui devraient baisser sur la fin de l'année.

Liste des emprunts en cours

<i>Emprunt</i>	<i>Montant</i>	<i>Date</i>	<i>fin</i>	<i>Taux</i>	2024	2025
Aménagement des bâtiments publics	34 000,00	2021-06-01	juil-2031	0,72	3 527,16 €	3 527,16 €
Aménagement du centre bourg	55 000,00	2019-04-10	juin-2039	1,39	3 154,68 €	3 154,68 €
Extension école et cantine	180 000,00	2012-01-15	oct-2036	4,01	11 495,20 €	11 495,20 €

Poteaux incendie + voirie	35 000,00	2017-08-31	oct-2027	0,95	3 672,72 €	3 672,72 €
Réfection bâtiment mairie	68 556,25	2002-01-15	mars-2024	5,80	5 472,55 €	0,00 €
Voirie	30 000,00	2014-12-09	oct-2024	2,32	3 370,76 €	0,00 €
Local technique	100 000,00	2014-01-01	oct-2028	4,00	8 897,76 €	8 897,76 €

Un arbitrage des élus sera nécessaire quant à savoir, s'ils souhaitent maintenir un budget constant ou baisser les coûts de fonctionnement.

Le Maire proposera des temps de travail dès qu'il aura des retours plus précis avec le maître d'œuvre, les financeurs et les entreprises.

Questions diverses :

7 : Permis de construire de Manon BOST : Délibération du conseil

Dans le cadre d'un projet de construction, Mme BOST Manon a déposé un permis de construire PC4206023M0006 en date du 21 décembre 2023. Son projet revêt un caractère particulier quant à transformer un bâtiment d'origine agricole adossé d'un garage, en maison d'habitation. Le projet consiste à en agrandir son implantation et sa hauteur. Pour rappel, ce bâtiment avait bénéficié d'un certificat d'urbanisme opérationnel positif CU04206022M0002.

Mme BOST Manon étant la fille de M. le Maire, celui-ci est invité à quitter la séance et ne participe pas au débat.

Florence BARBE prend la présidence de l'assemblée et rappelle les grandes lignes du projet de Mme BOST Manon. Elle informe que le service instructeur conseille une présentation du permis au conseil Municipal en raison des liens entre l'administré et le Maire. Elle rappelle les démarches administratives et le lien entre le changement de destination, l'implantation des bâtiments en zone AH et les possibilités d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve favorablement et à l'unanimité le projet d'habitation et autorise le changement de destination du bâtiment situé sur les parcelles B1058 et B1061, approuve à l'unanimité le projet de construction de Mme BOST Manon en application stricte des règles d'urbanisme de la commune.

Il autorise Florence BARBE 1ère adjointe à valider l'autorisation de Permis de construire PC4206023M0006 au bout du processus d'instruction du dossier par le service urbanisme.

8 : Bulletin Municipal :

Le Maire informe le conseil que la diffusion du bulletin municipal de 2023 a soulevé des mécontentements portant sur les pages 47 et 48. Il rappelle les grands principes de la laïcité qui proscrivent le prosélytisme et la diffusion de documents à caractère religieux. Le bulletin peut être une source d'information sur les temps religieux mais ne peut en aucun cas appeler à une pratique religieuse.

La commission communication sera plus vigilante sur le principe sur le bulletin 2024.

9 : Travaux assainissement salle des fêtes

Dans le cadre des contrôles du SPANC, le système d'assainissement de la salle des fêtes a été contrôlé par Loire Forez le 17 janvier 2024. Le rapport présente des anomalies sur les points de contrôle du réseau et propose des améliorations à prévoir sur les ouvertures fermetures de la fosse et sur les dégagements des tés de visite.

Le conseil souhaite réaliser les travaux en interne qui seront programmés sur le courant du mois de mars à Éric BERGERON.

La séance est levée à 21h55 - Prochaine séance le jeudi 28 Mars 2024 à 20h